Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaménagement de la route cantonale Grandson-Vaumarcus (RC 401a) Le lauréat du concours d'idées a été choisi par le jury

Le prix du concours d'idées lancé par le Département des infrastructures et les communes de Grandson, Onnens, Corcelles-près-Concise et Concise, en vue du réaménagement de la route cantonale entre Grandson et Vaumarcus, a été décerné au projet " l'impasse ou l'échappée " du bureau ATAU de Lausanne, dirigé par Philippe Cornu, archirecte-urbaniste EPFL-FUS.

La proclamation des résultats du concours, suivi de la remise des prix, a eu lieu en présence du Conseiller d'Etat Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, des membres du Jury et des représentants des communes d'Onnens, Grandson, Corcelles et Concise, à l'occasion du vernissage de l'exposition, qui s'est tenu à Onnens.

Le concours d'idées avait pour objectif d'élaborer un projet général de requalification de la route cantonale et de redéfinition du rapport entre les usagers, la route et les sites qu'elle traverse sur une longueur de 12 kilomètres. Le projet de réaménagement de la route cantonale et de ses abords devait intégrer la notion de développement durable dans le sens où il devait participer à l'attractivité et à la cohérence territoriale, à savoir l'attrait touristique, la vitalité économique, et la qualité du cadre de vie.

Le jury attribue à l'unanimité le 1er prix au projet " L'impasse ou l'échappée " du bureau ATAU, Ph. Cornu, architecte-urbaniste, et le 2ème prix au projet " Points-lignes-surfaces " de Husler, architectes-paysagistes sarl, d'un montant de Fr 30'000 chacun, en raison de leur très grande valeur et leur complémentarité. Le 3ème et le 4ème prix sont attribués respectivement à " Carpe Diem " du bureau Metron, de Brugg et " Les 3 actes " de Groupe temporaire "A6A", chacun d'un montant de Fr. 9'000.

Le Jury recommande à l'unanimité la constitution d'un comité de pilotage agissant au niveau politique et technique, et assurant le suivi des études et le travail des mandataires.

Dans un premier temps il recommande l'établissement d'une charte d'aménagement de la RC 401 a, et de donner un mandat au lauréat du premier prix " L'impasse ou

l'échappée ", afin d'établir un schéma directeur pour les traversées de localités et des aménagements précis hors localités.

Par ailleurs, dans un deuxième temps, le Jury recommande l'élaboration à l'échelle régionale d'une conception territoriale et paysagère, définie comme une entité territoriale cohérente, soit par exemple la région du nord du lac de Neuchâtel. Cette démarche pourrait se formaliser au travers d'un plan directeur régional à coordonner avec les réflexions initiées actuellement par l'ADNV en donnant un mandat au concurrent qui a reçu le deuxième prix, projet n° 7 " Points - lignes - surfaces ".

La mise en place de ce processus permettra de garantir des réalisations ponctuelles de qualité et un regard général et global, une planification sur l'ensemble du site, du territoire.

L'ensemble des projets sera exposé à la salle communale d'Onnens dès le samedi 6 octobre, selon les horaires suivants : le lundi 8, mercredi 10, et vendredi 12 octobre de 15h00 à 19h00, et les samedi 6 et 13 octobre de 9h00 à 12h00.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 octobre 2001

M. Dominique Zanghi, Service de l'aménagement du territoire, Département des infrastructures, tél. 021 / 316 74 53 Dossiers de presse disponibles sur place et dès lundi 8 octobre sur le site du Dinf, : www.dinf.vd.ch